

Groupe 30 000 Le GRADEL s'engage dans l'efficacité technique, économique, sociale et environnementale de ses exploitations

Grandes Cultures / Polyculture-Elevage



SAU = 100 ha (56 à 185 ha)
SAU/UTH = 41 ha (30 à 56 ha)

**15 exploitations et
30 agriculteurs(trices)**

- 8 exploitations en AB, 4 en conversion et 3 en conventionnel
- 1 exploitation en bovins viande et 14 en bovins lait

Cultures principales
Prairies multi-espèces,
mélanges céréaliers et
protéagineux, maïs

Les leviers mis en œuvre

Lutte chimique

- En dernier recours, à dosage réduit, selon la flore adventice observée et la pression des maladies observées

Évitement

- Semis tardif

Contrôle biologique

- Haies bocagères, zones refuges pour les auxiliaires

Contrôle génétique

- Maïs population
- Variétés résistantes aux maladies
- Mélanges de variétés

Efficiace

- Se fixer des règles de décision
- Optimiser les traitements

Substitution

- Substituer le "chimique" par des alternatives

Reconception

- Passer de "lutter contre" à "protéger de"
- Recombiner divers leviers agronomiques à l'échelle du système de culture

Lutte physique

- Pâturage (piétinement) et alternance fauche/pâturage sur les prairies
- Désherbage mécanique

Actions sur stocks de bioagresseurs

- Rotations longues avec présence de prairies multi-espèces
- Alternance cultures de printemps et d'hiver
- Labour/faux semis
- Alternance travail superficiel/labour

Atténuation

- Mélange céréalier et/ou protéagineux dans les rotations
- Faible densité de semis de céréales dans les mélanges

Témoignage

"Les rencontres en groupe nous poussent à plus de réflexion : on se remet en question mais on se rassure aussi. C'est ça qui fait avancer !"

Agriculteur membre du groupe

Projet collectif :

- 1 - Co-construire de nouveaux systèmes de production économes en intrants
- 2 - Gagner en efficacité économique et en autonomie
- 3 - Vivabilité des exploitations et maîtrise de sa charge de travail
- 4 - Communiquer sur ces systèmes auprès d'autres réseaux agricoles et de l'enseignement agricole

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de la recherche avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribuées au financement du plan Ecophyto.